

## **NOUVELLE PROCEDURE DE DELIVRANCE DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

A compter du 14 Mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Vous devrez donc vous rendre exclusivement dans une mairie déjà équipée d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte d'identité, la ville d'ONNAING ne disposant pas de ce matériel.

Vous aurez aussi la possibilité d'effectuer une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://ants.gouv.fr> en créant tout d'abord un compte personnel et en saisissant ensuite votre état civil et votre adresse (*formalité non obligatoire*).

Afin d'accompagner les usagers dans leur pré-demande, des tutoriels sont disponibles aux adresses :

<http://dai.ly/x59twuy>

<http://youtu.be/A1wgCLM4Vgw>

Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué ce qui permettra à l'agent de guichet du lieu de dépôt de la demande de récupérer les informations enregistrées en ligne. Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Cette pré-demande ne vous dispense pas de vous présenter en personne au guichet de la commune disposant d'un dispositif de recueil pour la prise d'empreinte digitale et le dépôt de votre dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, déclaration de perte et timbre fiscal).

Une prise de rendez-vous sera nécessaire afin d'effectuer la prise d'empreinte et la vérification du dossier de demande.

Si vous ne disposez pas de matériel informatique, la mairie d'ONNAING mettra à votre disposition un ordinateur avec accès internet et vous assistera en cas de difficulté d'accès au numérique, **le mercredi après-midi en Mairie et le mardi après-midi à la Maison de Services – Chasse de Valenciennes.**

### **EN RESUME**

La délivrance de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette, un smartphone
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
- Je m'adresse à l'une des mairies disposant d'un dispositif de recueil
- Je rassemble les pièces justificatives
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreinte digitale
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande

### **Liste des communes du Valenciennois disposant d'un dispositif de recueil :**

ANZIN 26, Place R. Salengro (03.27.28.21.00)

MAUBEUGE Place du Dr Pierre Forest (03.27.53.75.75)

BOUCHAIN 128, Rue H. Bocquet (03.27.21.71.21)

ST AMAND LES EAUX 65, Grand Place (03.27.22.48.00)

CONDE SUR L'ESCAUT 1, Place P. Delcourt (03.27.20.36.40)

VALENCIENNES Place d'Armes (03.27.22.59.00)

DENAIN 120, Rue Villars (03.27.23.59.59)

VIEUX CONDE 1, Rue A. Michel (03.27.21.87.00)

LE QUESNOY Rue du Maréchal Joffre (03.27.47.55.50)

LE SERVICE ETAT CIVIL RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

